

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/020

SEANCE DU 28 MARS 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Date de la Convocation**

21/03/23

**Date d'Affichage**

04/04/23

**Objet de la Délibération**

**Modification du tableau des emplois**

**Présents :** Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, PADRA, AITA, PEGUES, RECH, DASSENOY, LOUBEAU, MARC, EVEN, RANCHET, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, SANDOVAL,

**Absents :** Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET

M. DAGUES-BIE procuration à M. JUMEL

M. MEYER procuration à M. PANAVILLE

M. GOMES procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration à Mme PADRA

Mme VITRICE procuration à Mme SANDOVAL

M. SARICA procuration à Mme DEGEILH

M. COMBLET procuration à M. TOUNTEVICH

**Secrétaire :** Mme FIERLEJ

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois de la commune à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Entendu ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de modifier le tableau des emplois et de créer les emplois suivants :

Grade	Nombre de postes	Durée de travail hebdomadaire
Adjoint technique	1	35h
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	30h

- dit que ces emplois pourront être occupés par des contractuels.

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

**Christophe Tountevich**


